

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE JARVILLE-LA-MALGRANGE**

SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HURPEAU, Maire de Jarville-la-Malgrange, le Conseil Municipal de la Ville de Jarville-la-Malgrange est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes – rue Foch

Le 19 février 2016, c'est-à-dire au moins 5 jours avant la séance, une convocation écrite a été transmise aux Conseillers Municipaux, portée au registre des délibérations, affichée et publiée dans les formes prescrites à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu de la séance a été affiché dans les huit jours, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et les délibérations ont été transmises au Contrôle de Légalité de la Préfecture de Meurthe et Moselle.

Etaient présents :

M. HURPEAU, Mme POLLI, M. DAMM, M. WEIBEL, Mme GRANDCLAUDE, M. DARNE, Mme BENHAFODA, M. DRILLON, M. VIGNERON, Mme GUENIOT, Mme LAROPPE, Mme BRAGA, M. COURRIER, M. KEMPF, M. SKWIRZYNSKI, M. OUGIER, M. BACUS, Mme MATTON.
M. MANGIN, Mme MOUANDZA, Mme WUCHER, M. MATHERON.
M. LAVICKA, M. BAN.

Etaient excusés et représentés :

Mme DENIS, excusée et représentée par Mme BRAGA
Mme ROMO, excusée et représentée par Mme POLLI
Mme THIEBAUT, excusée et représentée par M. DAMM
M. AOUCHACHE, excusé et représenté par M. MATHERON
M. BAN, excusé et représenté par M. ANCEAUX

Secrétaire de Séance : Vanessa MATTON

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2015 :

Le Procès-verbal, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS DU MAIRE

DECISIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE MARCHES ET CONTRATS

Décision n°	Objet	Co-contractant	Montant
149/2015	Avenant au marché d'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux ayant pour objet d'intégrer des prestations de maintenance P2 et P3 sur les équipements d'eau chaude sanitaire non recensés dans l'appel d'offre	IDEX ENERGIES	P2 2 319,60 €TTC/an
			P3 360,00 € TTC/an

	initial, d'assurer la surveillance relative au risque légionnelle sur les sites non prévus, de modifier 2 cibles énergétiques NB		
152/2015	Contrat d'hébergement d'un logiciel	Société FININDEV	600,00 € HT/an
04/2016	Organisation d'un concert le 22/01/2016 à la salle des fêtes	Le Cri du Corbeau	1 300,00 € TTC
05/2016	Contrat d'entretien pour le matériel de cuisine et annexes de la crèche	Société TECNAL Distribution	522,00 € HT/an
06/2016	Organisation de quatre représentations les 27 et 28 janvier 2016 à la salle des fêtes	Compagnie « Lagdy PROD »	3 950,00 € TTC
07/2016	Organisation de deux représentations les 23 et 24 mars 2016 à la salle des fêtes	Compagnie « CROQ'SCENE »	3 000,00 € TTC
08/2016	Organisation d'un stage durant les vacances de février 2016 – Création de masques vénitiens	N. BARCHAT	600,00 € TTC
10/2016	formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Professeur de Musique pour un agent de la Ville	CEFEDM Pôle Musique et Danse	390,00 € TTC
11/2016	Organisation d'un spectacle à l'occasion du carnaval pour les enfants le 9 mars 2016	MAGIC'ANIM	500,00 € TTC
12/2016	Résidence Création artistique pour le spectacle « Drive In » les 23 et 24 février 2016 à L'ATELIER	La Chose Publique	/
13/2016	Organisation d'un spectacle le 17 Mars 2016 intitulé « Pourquoi ? »	N'O PRODUCTIONS	1 620,00 € TTC
14/2016	Formation « PSU et nouveaux outils de gestion » pour un agent de la Ville	COMUNDI	2 634,00 € TTC

DECISIONS RELATIVES AUX LOUAGES DE CHOSES

Décision n°	Objet
147/2015	Mise à disposition de salles au sein de L'ATELIER pour des activités hebdomadaires au profit de l'Association Mandoline Claude Gellée
148/2015	Mise à disposition d'une salle de répétition au sein du CLEJ pour des activités hebdomadaires au profit de l'Association Swing Orchestra
09/2016	Mise à disposition d'un véhicule de l'institut des Sourds au profit du CLEJ et de la SMA du 8 au 19 février 2016 inclus

DECISIONS RELATIVES AUX REGIES

Décision n°	Objet
150/2015	Suppression de la régie de recettes destinée à l'encaissement des produits de cantine scolaire et garderie périscolaire
151/2015	Suppression de la régie de recettes destinée à l'encaissement des produits du CLEJ

DECISIONS RELATIVES AUX CONCESSIONS FUNERAIRES

Décision n°	Référence des concessions	Montant
153/2015	Reprise de 10 concessions temporaires. Les travaux inhérents seront assurés par la société GUIDON	4 980,00 € TTC

DECISIONS D'ESTER EN JUSTICE

Décision n°	Objet
01/2016	Considérant la requête présentée par M. ARNOULD, devant le Tribunal Administratif de Nancy, le Maire décide de confier la défense des intérêts de la Ville au cabinet BOUKHELOUA
03/2016	Considérant la décision rendue par le Tribunal Administratif de Nancy le 1 ^{er} décembre 2015 (Affaire V. MATHERON c/Commune de Jarville-la-Malgrange et considérant qu'il est nécessaire de faire appel de cette décision, le Maire décide d'interjeter appel du jugement et de demander qu'il soit sursis à son exécution et de confier les intérêts de la Commune à Maître MELLONI

Monsieur MATHERON s'interroge sur la décision d'ester en justice n°01/2016 et souhaiterait une explication de la situation en quelques mots.

S'agissant de la décision d'ester en justice qui suit, il soumet juste à la sagacité de l'ensemble des membres du Conseil Municipal un article paru dans « Brief magazine » du 21 février 2016, intitulé « Expression de l'opposition : pourquoi il faut la valoriser » : (...) « *En treize ans de pratique la jurisprudence a clarifié 3 points : la tribune est sanctuarisée et ne peut être retirée ; son contenu ne peut être censuré ; enfin le site internet de la Collectivité, s'il répond à la notion de bulletin d'information générale, doit proposer un espace exclusif à l'opposition. Concrètement, sur ce dernier point, l'opposition peut exprimer une idée différente sur le site de la Ville que celle publiée dans le journal.* » (...) Il ajoute, le sous-titre, délibérément zappé : « les tribunes politiques peuvent être intégrées à une stratégie de com' visant la valorisation du débat démocratique local ». Aussi-est-il sûr qu'un jour le Maire parviendra à valoriser celui-ci.

Monsieur le Maire ne fera aucun commentaire sur la décision opposant la Commune à Monsieur MATHERON étant donné que cette affaire est en cours d'instruction.

Concernant la décision n°1/2016, il s'agit d'un instituteur qui est passé professeur des écoles et qui a omis d'avertir la Ville. La Ville, en apprenant ce changement, a présenté à M. ARNOULD, les loyers qu'il aurait dû payer. M. ARNOULD a commencé son paiement de loyer au mois de septembre dernier mais a préféré intenter une action en justice par rapport à l'arriéré.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication des décisions du Maire.

N°1

FINANCES LOCALES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DAMM qui présente le Rapport d'Orientation Budgétaire. A l'issue de sa présentation il passe la parole à chaque élu référent pour la présentation des orientations politiques.

Avant d'inviter les membres du Conseil Municipal à débattre sur ces éléments, Monsieur le Maire tient à remercier Claude DAMM et l'ensemble des Elus pour leur présentation et le travail mené dans le cadre de l'élaboration de ce rapport. Il invite les élus à s'exprimer dans un esprit constructif et, comme toujours, tourné vers l'intérêt des concitoyens.

Monsieur MANGIN demande pourquoi le LAPE est délocalisé, sachant que l'investissement a été lourd. Il a bien compris que l'intérêt était de se diversifier et de se répandre sur le territoire Jarvillois mais souhaiterait des explications sur ce transfert.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a effectivement une volonté de faire mieux connaître le LAPE et de l'amener vers des endroits qui sont fréquentés par les familles mais il y a aussi quelques soucis de locaux qui amènent à quitter le site dans quelques semaines. Il est en effet préférable de trouver un autre lieu que de réaliser des travaux qui risquent d'être coûteux.

Monsieur LAVICKA indique qu'une nouvelle fois ce DOB peut se résumer en quelques mots : *« Malgré un gouvernement qui nous fait beaucoup de misères, nous avons réussi à nous en sortir car nous sommes les meilleurs. En 2016, cela sera encore plus difficile mais par ce que nous sommes très bons, nous réussirons. »*

En réalité, notamment au niveau des orientations politiques, il y a des actions imprécises, de très gros manques et une petite dose d'hypocrisie.

Page 45, comme l'a fait remarquer M. MANGIN, le LAPE se délocalise à l'Espace Françoise Chemardin. La raison est que les travaux d'aménagement ont été réalisés précipitamment avant les études de faisabilité qui concluent à l'inadaptation d'une partie du bâtiment. Une fois de plus, la gestion faite a conduit à du gaspillage. Il indique qu'il est souhaitable que cela serve de leçons pour les travaux futurs.

Page 49, il apprend qu'un nouveau service « Animation du Territoire et Vie associative » au sein de L'ATELIER a été créé. Ce service est le référent auprès des associations jarvilloises et doit conforter les relations avec les associations. Il doit coordonner les manifestations municipales et associatives sur le territoire. Il demande quand les associations en seront informées et qui est le référent. Enfin, il est inscrit

que la Municipalité veut encourager le bénévolat : est-ce en diminuant les subventions aux associations ? Il est question de hausse mais en réalité, il s'agit de la rémunération des TAP. En fait, il y a une baisse des subventions aux associations.

Page 50, il est ravi de voir que la Municipalité a envisagé d'investir de nouveaux lieux durant les travaux de rénovation de la salle des fêtes et demande si ces lieux seront accessibles aux associations et quels sont-ils. Pour lui, baisser les subventions et supprimer les salles d'activité, c'est tout, sauf aider la vie associative. Par ailleurs, il demande comment la Municipalité va encourager les pratiques sportives pour tous et par quelles actions.

Page 54, la Municipalité souhaite renforcer le lien social et lutter contre l'isolement : comment, avec quelles actions ?

Tout au long de ces orientations, des paroles, rien que des paroles, toujours des paroles, pas d'action.

Page 55, il apprend la mise en place d'un Conseil Citoyen sur le Quartier de La Californie. Pourquoi un seul quartier ; les autres quartiers n'auraient-ils pas droit aux mêmes égards ?

Qu'en est-il du Conseil des Sages ? Qui a été choisi par tirage au sort et comment celui-ci a-t-il été effectué ?

Dans ce DOB se trouve une certaine dose d'hypocrisie.

Page 56, il est rappelé que le Conseil de l'Activité Economique a été installé en novembre 2015, alors qu'il a été présenté au vote du Conseil Municipal au mois de décembre, montrant par là même le peu d'intérêt porté au Conseil Municipal.

Page 60, le Maire s'attribue sans vergogne les actions gouvernementales, sous l'étiquette « Facilité les démarches administratives aux usagers ». En réalité, les actions menées produisent l'inverse en rendant plus rigide l'accès à la cantine et au TAP.

Page 61, sous l'étiquette « Communication », est cachée de la propagande de l'équipe Municipale. Les supports d'information sont là pour faire part des actions et réalisations du Conseil Municipal. Quant aux relations avec la Presse, elles se résument un peu trop souvent dans la communication de bulletins de propagande.

Page 64, s'agissant du Projet de Ville, il regrette qu'il n'y ait plus beaucoup de réunions des groupes de travail. La vente de l'immeuble 67/69, rue de la République a-t-elle été acceptée par son propriétaire ?

Il note enfin des manques importants dans le DOB présenté. Il n'y a rien sur les deux fléaux que subit la Ville de Jarville-la-Malgrange : le manque de propreté et le manque de sécurité. Cela fait deux ans qu'il essaie d'attirer l'attention du Maire sur ces deux problèmes. Il demande si la constitution du groupe de travail « Sécurité » a pour unique objectif de parler ou s'il y aura des moyens pour mettre en place des actions.

Autre oublié dans le DOB, les personnes âgées : Si on se rapporte à la page 53 relative aux populations fragilisées, il est prévu *la conduite d'une politique attentive à leurs attentes dans le souci du mieux vivre de chacun, ce qui implique de mettre en œuvre une action solidaire et dynamique s'appuyant sur des actions individuelles et collectives*. Il note que c'est un bel exemple de jargon qui cache l'inaction de la Municipalité dans ce domaine comme dans bien d'autres.

Monsieur MATHERON indique que l'année 2015 a été riche d'un certain nombre d'enseignements sur ce que les concitoyens demandent aux élus. En effet, il est convaincu qu'il y avait au moins trois défis majeurs à relever pour ce nouveau siècle voire un quatrième, puisque l'année 2015 a démontré qu'un défi collectif devait être relevé, celui de la fraternité, auquel s'ajoutait le défi environnemental, le défi générationnel (lien qui doit se créer entre les hommes et les femmes d'une génération à l'autre) et le défi de la dette publique. Il souhaite revenir sur ce dernier point, dans le cadre du Débat d'Orientation

Budgétaire car lors du Conseil Municipal du 12 novembre dernier, l'inélégance du Maire s'est disputée avec sa mesquinerie, lorsqu'il a clos le Conseil Municipal en faisant tout un laïus sur la question des difficultés que rencontrent les collectivités territoriales. Il profite donc, dans le cadre de ce débat, de lui répondre et rappelle les propos du Maire lors du conseil du 12 novembre : Les collectivités territoriales, à l'invitation du gouvernement, devaient répondre à l'effort de redressement des finances publiques et le Maire s'étonnait du fait que cette participation ne pouvait être que contestable au regard de la possibilité d'endettement des Communes et la participation des collectivités territoriales à l'investissement public.

En fait, il faut avoir en tête qu'il y a une bonne dette et une mauvaise dette. La bonne dette c'est celle qui va forcément léguer aux générations actuelles et futures une qualité de vie meilleure, des infrastructures publiques, comme les hôpitaux, les écoles, les autoroutes, etc. La mauvaise dette, c'est celle que la majorité à l'époque avait soutenue lorsqu'entre 2007 et 2012, la dette publique nationale a bondi de 600 milliards d'euros sous l'effet « Sarkomania » en ayant atteint un déficit public de 8 % en 2009, dépassement jamais atteint depuis les années 80.

A un moment ou à un autre, il faut entendre que tout euro dépensé est un euro qui devra être remboursé. C'est le travail engagé par ce gouvernement.

Dès lors, lorsque le Maire évoque qu'entre 2009 et 2014, les baisses successives des dotations de l'Etat ont contribué à faire perdre à la Commune 732 000 €, en réalité, ce n'est pas ce gouvernement et ce Président de la République qu'il faut punir mais c'est aussi celui que le Maire a soutenu auparavant puisqu'il reconnaît que la baisse des dotations a été engagée avant. En outre, dans le document support du DOB, le Maire évoque le risque qu'elles continuent en 2018, c'est-à-dire au-delà des résultats des élections présidentielles de 2017, ce qui reviendrait à dire que nous sommes tous contraints aujourd'hui de participer à l'effort public de réduction de la dette.

Aussi, lorsque régulièrement le Maire argue de la baisse des dotations de l'Etat pour justifier des choix de politiques publiques, il faudrait regarder avec honnêteté que cette baisse des dotations se justifie au regard d'un effort demandé nationalement, au regard d'une situation qui était catastrophique mais qui se justifie aussi car le Maire a contribué également à augmenter cette dette et que chaque Jarvillois a sur sa tête une dette à la hauteur de celle engagée par la Commune, par la Communauté Urbaine du Grand Nancy dont le Maire est Vice-Président depuis 2008. Il rappelle d'ailleurs que la CUGN est la Communauté Urbaine la plus endettée de France.

Il déplore que le Maire ne cesse de pourfendre le rôle de l'Etat, en accusant celui-ci de baisser les dotations, de multiplier les normes, d'alourdir les procédures, etc. mais en réalité le Maire est dans une situation paradoxale : le citoyen que le Maire est, peut être demandeur d'un Etat protecteur, l' élu que le Maire est, peut être demandeur d'un Etat régulateur, le consommateur que le Maire est, peut être demandeur d'un Etat qui soit moins pesant etc. c'est donc un paradoxe lorsqu'il est demandé une plus grande qualité de service public et le paiement de moins d'impôts. En tant qu' élu local, le Maire a déjà sollicité fortement l'Etat, en sollicitant des subventions ou en conventionnant avec des services publics, comme la CAF. Il ne faut donc pas continuer à décrier le rôle de l'Etat sans accepter aussi sa propre responsabilité.

Au-delà de cette introduction, Monsieur MATHERON note que le rapport du DOB est un véritable réquisitoire contre la gestion du Maire depuis 2008. En effet, à lire ce document qui ressemble de beaucoup à celui de l'an passé, il n'y a que des déclarations d'intentions plutôt que des orientations stratégiques et politiques, des formulations parfois douteuses ou hypocrites, des priorités d'actions dont on se demande parfois où sont les échéances concrètes, où sont les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact. Ce document ne dessine que très peu d'éléments en termes d'évaluation de réussite des

politiques publiques. Par ailleurs, ce document ne dessine même pas les projets d'une Commune inscrite dans un territoire qui demain se veut métropolitain. Dès lors, lorsque certains élus défendent l'argument que la Métropole est une opportunité pour le territoire, ils en ont sans doute oublié d'expliquer en quoi et de mettre en œuvre les actions pour celle-ci.

Aussi, si de nombreuses questions demeurent, comme le choix de la délocalisation du LAPE, le choix de peu soutenir les associations puisque le budget moyen a été diminué de 5 %, la baisse de la qualité du service rendu aux habitants, il souhaite aborder d'autres choses au niveau de ce document et notamment la mise en perspective d'un certain nombre de tableaux : Lorsqu'on met en perspective les tableaux intitulés « Opérations de financement » - page 16, « Opérations d'investissement » - page 17 « autofinancement » - page 18, « Fiscalité » - page 19, ils démontrent en réalité une situation critique qu'il ne cesse de décrire depuis qu'il est élu. Le Maire s'enorgueillit d'une Dotation Globale de Fonctionnement qui est de 40 % supérieure à celle des communes de mêmes strates, des charges de personnel élevées, qui sont de 467 € par habitant en 2016 (439 € par habitant selon le document de 2015), de faibles ressources fiscales, démontrant surtout un faible pouvoir d'attractivité de la Ville, un excédent brut de fonctionnement de moitié moins inférieur à celui des communes de mêmes strates, une capacité d'autofinancement inférieure d'un tiers à celle des communes de mêmes strates et enfin idem pour les dépenses d'équipement. En réalité, la Ville meurt de sa faible attractivité, la Ville meurt de son peu d'investissement, la Ville meurt du poids de ses charges, meurt de sa gestion hasardeuse depuis plusieurs années.

Tout ce qu'il a dit pour mettre en garde le Maire, pendant la campagne des municipales, est retranscrit sur le schéma page 27 du document qui montre que si la situation n'est pas traitée le plus rapidement possible et avec le plus grand sérieux, le déficit de fonctionnement qui ne peut pas être financé par l'emprunt, devrait atteindre 1 million d'euros en 2018.

Il demande donc au Maire comment il compte redresser la situation qui pourrait, s'il a bien compris, empirer et comment peut-il garantir que les impôts locaux ne vont pas augmenter en 2016 ou au cours de l'exercice 2017 car s'ils devaient augmenter, cela serait une double peine pour les Jarvillois, d'une part moins de qualité de vie et d'autre part plus d'impôts locaux.

Monsieur MANGIN rappelle que la Commune de Jarville-la-Malgrange est la commune de sa strate la plus pauvre en Meurthe-et-Moselle et précise qu'heureusement que l'Etat par un certain nombre de péréquations compense un certain nombre de manque de recettes. Il croit que la réforme de la DGF, repoussée en 2017, devrait être favorable pour les communes les plus pauvres et espère que Jarville-la-Malgrange en profitera. Par ailleurs, le passage probable en Métropole, le 1^{er} janvier prochain, permettra également plus de mutualisations, plus de travail commun et donc plus d'économies.

Il ajoute que l'addition faite par Monsieur DAMM, des pertes de dotations dans la Loi de Finance 2016 se monte à 185 000 € et cela correspond à ce que la Ville a perdu du Département, par sa faute.

Depuis le temps qu'il vote des budgets, c'est la première fois qu'il voit une situation aussi critique et il a l'impression que la Ville est au bord du gouffre mais continue à avancer. La capacité de l'autofinancement est un élément appréciable mais l'annuité de la dette signifie que la Ville n'investit plus. Or, l'investissement d'aujourd'hui, c'est aussi la qualité de demain, pour une Ville attractive.

S'agissant des économies à réaliser, il n'a pas entendu, dans les communes du Grand Nancy, de proposition d'une baisse des indemnités des élus.

Si la Ville tient au niveau budgétaire pour 2016, pour 2017, elle sera dans le rouge.

Monsieur BAN fait une déclaration dont le texte est joint en annexe au présent compte-rendu.

Monsieur WEIBEL souhaite rectifier deux points :

En réponse à Monsieur LAVICKA, il précise qu'il a bien mentionné qui était le référent « Animation du Territoire et Vie associative ». Par contre, en ce qui concerne la baisse des subventions, il rappelle que tout le monde participe et tout le monde doit participer à l'effort qui est national.

A Monsieur BAN, il précise que dans cette période, il est très heureux de pouvoir aider le sport, de pouvoir épauler les associations. S'agissant des bénévoles, il signale qu'à leur arrivée aux commandes de la Ville, pour des raisons politiciennes, il y a eu beaucoup de démissions.

Monsieur le Maire ajoute que les appels à bénévoles n'ont pas manqué.

Au niveau des questions sur les finances, Monsieur DAMM émet quelques commentaires : Effectivement le document présenté ressemble sur la forme à celui de 2015 mais sur le fond, il y a quand même un certain nombre d'éléments nouveaux.

Par ailleurs, concernant les investissements, Il y en a eu les années passées et l'année 2016, sera une année où il y aura des investissements particulièrement importants. Le Projet de Ville va en effet pleinement rentrer dans une phase de travaux conséquents. Donc des investissements, il y en a, avec un certain nombre d'appuis et de subventions de différents partenaires. S'agissant du LAPE, il faut rappeler que l'investissement a été couvert à hauteur de 80 % par un certain nombre de subventions. Dès lors, la ville non seulement investit mais elle va aussi chercher les soutiens et les subventions dont elle a besoin, c'est le cas pour les travaux actuellement réalisés sur le square Gounod, ce sera le cas pour les actions qui ont été citées.

Sur les perspectives et les prévisions, il a rappelé qu'à partir de 2017, l'ensemble des Collectivités Territoriales a beaucoup d'incertitudes et c'est sûr, lorsqu'on affiche un graphique qui peut paraître alarmant, il y a aussi des éléments qui ne sont pas maîtrisés. Il y a donc des éléments de prudence, présentés dans les budgets chaque année, de façon à pouvoir présenter en fin d'année des résultats qui sont jusqu'à présent équilibrés. Il ne pense pas qu'il faille dramatiser. Il faut par contre être prudent. En outre, il y a aussi un certain nombre de perspectives qui peuvent être intéressantes pour redonner de l'attractivité à la Ville et le Projet de Ville en est un exemple important.

Il redit qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux (taxe foncière, taxe d'habitation bâti) sur 2016. Aussi, il ne faut pas laisser penser aux Jarvillois qu'il y aurait de doutes. Il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2016.

Enfin, concernant la pauvreté de la Ville, c'est vrai et c'est pour cela qu'il y a des subventions, notamment la DSU qui est supérieure à d'autres communes. Il y a des subventions qui correspondent à la réalité qui est celle de la Commune. S'agissant de la réforme de la DGF, beaucoup de points sont méconnus à l'heure actuelle et si cette réforme devait être favorable à des villes comme Jarville-la-Malgrange, tant mieux, mais pour le moment, il n'y a aucune certitude et c'est pour cela que des prévisions sont faites qui peuvent être problématiques mais sur lesquelles la Municipalité est attentive pour essayer de les corriger.

Monsieur le Maire ajoute que tout est fait, chaque fois que l'occasion se présente, pour que la situation particulière de Jarville-la-Malgrange soit connue, au niveau du quartier prioritaire - quartier politique de la Ville. Il défend régulièrement ce quartier au sein des instances de l'ANRU pour poursuivre le travail qui est fait sur ce quartier mais aussi pour lui apporter les dotations nécessaires, au niveau du Grand Nancy également, comme au niveau de la Région. Il rappelle d'ailleurs, que Jarville-la-Malgrange fait partie des 100 communes les plus pauvres ayant eu un Programme de Rénovation Urbaine. Les efforts sont donc faits et cela régulièrement depuis 2008. Les efforts au niveau du personnel, certes la masse salariale est encore trop importante comparativement au budget de fonctionnement de la Ville, sont sans cesse faits depuis 2008 ; chaque fois qu'un départ a lieu, la question du remplacement est posée.

Il insiste avec force sur la réalité des efforts et ne peut pas laisser dire que la Municipalité ne fait rien pour la Commune, ce n'est pas vrai. Le changement d'image est en cours, par le biais du Projet de ville, avec pour objectif de faire venir sur Jarville-la-Malgrange, des gens qui ont un peu plus de moyens et qui ne feront pas partie des habitants des 40 % de logements sociaux de la commune, ce qui permettra d'avoir d'autres rentrées au niveau des impôts sans avoir à augmenter les taux.

Concernant le langage habituel « depuis le temps qu'on vous parle de la propreté, de la sécurité », il rappelle que le Préfet de Meurthe-et-Moselle, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont tous les deux venus à Jarville-la-Malgrange, sur le quartier Politique de la Ville et bien que ce quartier ne soit pas en Zone de Sécurité Prioritaire, il a obtenu le passage de patrouilles du groupe de proximité et ça, c'est une réalité. En outre, s'il a sollicité les groupes de la minorité pour faire partie du groupe de travail sur la Sécurité, c'est pour qu'ensemble, on voit ce qu'on peut faire de plus. Mais on ne peut pas dire que rien n'a été fait.

Monsieur le Maire conclut ce débat en insistant sur la difficulté à laquelle sont aujourd'hui confrontées les Collectivités en matière de prospective budgétaire. L'élaboration du Budget 2016, qui vous sera présenté dans un mois, s'est heurtée, cette année plus que toute autre, à la difficulté d'obtenir des informations financières fiables. Les Collectivités mais aussi les associations d'Elus ou les cabinets d'expertise ont ainsi dû revoir à maintes reprises leurs prévisions pour tenir compte des multiples changements du Projet de Loi de Finances. Les différents revirements constatés, dont l'exemple le plus parlant est le report de la réforme du calcul de la DGF à 2017, sont symptomatiques du climat d'incertitude pesant sur le devenir financier des Collectivités, climat s'ajoutant à un contexte de rigueur sans précédent mis en place depuis 2014. Ainsi, l'estimation des pertes cumulées de dotations entre 2014 et 2017 s'élèverait à 743 000 €, soit l'équivalent de :

- plus de 21 postes à temps plein,¹
- ou une hausse de plus de 43 % du taux de taxe d'habitation,
- ou encore 1 an et demi de subventions aux associations.²

¹ Base 1 ETP = 35 000 €

² Base CA estimé 2015

Ajoutons à cela les prochaines échéances électorales nationales qui impacteront sans nul doute les Collectivités Territoriales ou le devenir des différents échelons locaux si tant est que la fusion des Régions ne soit que la première étape d'un changement plus global de l'organisation administrative territoriale.

A Jarville, le cap reste clair : offrir des Services de qualité sans augmenter nos charges. Les changements de pratique et l'amélioration en profondeur des moyens sont au cœur de nos préoccupations. Le Projet de Ville s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en offrant, d'une part aux Jarvillois, des espaces d'accueil adaptés et un cadre urbain renouvelé, et d'autre part aux agents, les moyens d'améliorer la qualité des Services rendus. Un projet qui, selon les prévisions financières présentées, s'autofinancera grâce aux cessions foncières qui, outre les recettes d'Investissement qu'elles généreront, permettront de mieux rationaliser le patrimoine et de diminuer les charges de Fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DEBATTU :

PREND ACTE : du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

N°2

FINANCES LOCALES

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

La Ville de Jarville-la-Malgrange est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en 2016.

Les projets présentés au titre de la DETR 2016 répondent d'une part, aux enjeux des politiques publiques prioritaires, notamment la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, et d'autre part la réhabilitation des salles socio-culturelles et bâtiments sportifs.

« Mutualisation des Services en faveur de l'accessibilité »

Ces travaux porteront sur l'aménagement d'un ancien immeuble de bureaux pour y accueillir différents services administratifs de la Ville, permettant d'une part, l'accessibilité de tous aux Pôles Solidarité, Enfance et Vie Scolaire, Cohésion Sociale (personnes handicapées, personnes à mobilité réduite comme certaines personnes âgées, ou avec des poussettes...), les cheminements extérieurs devant également répondre aux exigences de la réglementation.

D'autre part, une réorganisation des locaux plus fonctionnelle et accueillante sera réalisée. En effet, l'augmentation des services rendus à la population engendre un travail administratif croissant, qu'il faut anticiper par une meilleure capacité d'accueil.

Ce rassemblement des Services doit permettre de gagner en efficacité et en qualité (amélioration des qualités d'accueil et la volonté d'obtenir le Label Marianne, sécurité des personnes et des biens, optimisation des conditions de travail des élus et du personnel municipal, etc...) et de réduire les coûts de fonctionnement.

C'est notamment pour répondre à ces principes que le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter cet ensemble.

A terme, l'architecture intérieure devra donner une nouvelle perception de l'action communale et du service aux administrés, plus efficace et cohérente. Le nouvel ensemble doit permettre un meilleur accueil du public, des Services et des Elus pour correspondre à l'évolution de la Commune.

L'estimation financière de ce projet est de 1 086 569 € HT.

« La Culture au service de la cohésion sociale »

Le projet de rénovation de la Salle des Fêtes fait partie intégrante d'une politique globale d'ouverture culturelle menée depuis 2006 avec l'ouverture de L'ATELIER. L'accès à la culture pour tous est au centre des préoccupations de la Ville, en témoigne la politique tarifaire attractive mise en place par la Municipalité depuis 2008 (gratuité de nombreuses manifestations et animations, des tarifs échelonnés de 2 à 6 euros par spectacle).

Le premier volet de cette politique a permis aux habitants de découvrir une offre variée grâce à une programmation municipale culturelle riche (Théâtre Jeune Public, Spectacle tout public, Ecole Municipale de Musique et de Danse...) et associative tout aussi diversifiée, qui représente 78 % du temps d'occupation de la Salle des Fêtes.

Le deuxième volet conforte cet enjeu en lui donnant une vocation éducative, au sens large du terme, en s'adressant à tous les publics de l'enfant à l'adulte, jeune parent. La signature du Projet Educatif Territorial (PEDT) met en scène l'ensemble des acteurs locaux (Ecoles élémentaires, Services municipaux « Animation, Culture, Sport », Ludothèque, Centre de Loisirs et de l'Enfance de Jarville...) et les associations locales (TSB, MJC, Bibliothèque pour Tous ...) autour d'un projet commun : offrir aux élèves jarvillois des nouveaux temps d'activité périscolaires de découverte adaptés, de qualité et aux vertus éducatives. Cet objectif du PEDT conforte, et développera même sur les années à venir, l'ouverture culturelle que la Municipalité souhaite dès le plus jeune âge. En complément de ces nouveaux ateliers de découverte, l'Ecole de Municipale de Musique et de Danse de Jarville a aménagé son projet pédagogique, afin d'inciter les plus jeunes à s'y inscrire et a créé des cours collectifs de musique et de chant. Elle agit également en direction des adolescents en les incitant à exprimer leurs talents artistiques.

La salle des fêtes est le seul lieu de diffusion de l'ensemble de la programmation et d'expression artistique de la Ville. La rénovation de ce bâtiment des années 50, aujourd'hui désuet, permettra à tous de valoriser ces apprentissages en participant aux diverses manifestations qui s'y déroulent et ces savoir-faire en se produisant tout au long de l'année au cours des diverses manifestations. Elle est aussi, et surtout, un lieu de rencontre autour des pratiques culturelles et artistiques :

- un lieu de rencontre inter quartiers :

Un lieu inscrit en cœur de Ville, un lieu-passerelle. Pivot de la politique culturelle et d'animations de la Commune, la Salle des Fêtes accueille en son sein des activités associatives diverses (kermesses, vide-greniers, soirées festives, spectacles) portées par des acteurs locaux issus de tous les quartiers de la Ville, ainsi que nombre de manifestations culturelles et festives portées par la

Commune (musique, théâtre, animations). Il est ainsi un lieu de dialogues, de porosité entre les habitants des différents quartiers, à deux pas du Quartier de la Californie.

- un lieu de rencontre multiculturel :

La variété des occupants de la Salle des Fêtes, ainsi que des manifestations qui y sont proposées, en font un lieu ouvert à tous, convivial, permettant l'expression de toutes les opinions et de toutes les cultures : cultures urbaines, cultures du Monde, toutes disciplines artistiques. Il participe du maillage des lieux d'accueil de ces animations de la Ville, en particulier avec l'espace socioculturel et associatif *L'ATELIER*, situé à quelques mètres, et au renforcement du lien social.

- un lieu de rencontre intergénérationnel :

La programmation culturelle de la Ville, inscrite dans le lieu, s'adresse à divers publics. Avec une programmation de spectacles jeune public dense, agrémentée de nombreuses séances scolaires et de spectacles familiaux, la Salle des Fêtes est devenu un lieu "référence" du théâtre jeune public dans l'agglomération. Elle accueille également de nombreuses animations et festivités adressées plus spécifiquement aux seniors : soirées et après-midi dansantes, animations dédiées, etc. Des spectacles tous publics permettent également aux spectateurs de venir à la Salle des Fêtes en famille.

- un lieu d'apprentissage des pratiques artistiques :

La Salle des Fêtes accueille des cours et de stages de pratiques artistiques, en particulier de danse de couple. Elle est également l'espace privilégié de présentation des spectacles de fin d'années des nombreuses activités artistiques proposées par les acteurs locaux : spectacles de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, spectacles des Ecoles, etc. Enfin, la Salle des Fêtes est aussi un espace dédié à l'accueil d'artistes en création, pour qui l'équipement est mis à disposition pour l'élaboration d'un nouveau spectacle.

- un lieu d'ouverture aux cultures d'ici et d'ailleurs :

Cultures urbaines, stand up, musique classique, danses africaines, théâtre de boulevard, contes, toutes les cultures ont droit de cité à la Salle des Fêtes, et en font un creuset de cultures diverses, favorisant le bien vivre ensemble et promouvant une idée certaine de la diversité, festive et colorée.

L'estimation financière de ce projet est de 1 400 000 € HT.

Le taux de subvention sera compris entre 20 et 30% du montant des opérations.

Sur avis favorable de la commission « Cadre de Vie » en date du 18 février 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE : la réalisation de ces opérations.

SOLLICITE : auprès de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. d'un montant de 250 000 € (montant plafonné) pour l'opération de rénovation de l'Espace Communal Foch, ainsi qu'une subvention d'un montant de 200 000 € (montant plafonné) pour l'opération de réhabilitation de la Salle des Fêtes.

S'ENGAGE : à assurer le financement de la partie non couverte par la subvention et à maintenir les ouvrages en bon état d'entretien.

Monsieur MANGIN indique que sa liste ne votera pas cette délibération car même si elle est favorable à des recettes, elle est en opposition avec les projets présentés.

Il profite de cette délibération pour faire part aux membres du Conseil Municipal d'un colloque sur l'urbanisme organisé par le Grand Nancy le 10 mars prochain qui devrait être fort intéressant.

Monsieur LAVICKA précise que même si sa liste n'est pas tout à fait d'accord avec les projets mentionnés, elle votera cette demande de subvention.

Adopté à la Majorité par :

24 voix pour

05 voix contre (M. MANGIN, Mme MOUANDZA, Mme WUCHER, M. MATHERON, M. AOUCHACHE, excusé et représenté par M. MATHERON)

Séance levée à 22 h 25.

LA SECRETAIRE DE SEANCE


Vanessa MATTON



LE MAIRE


Jean-Pierre HURPEAU

Henri BAN

Liste « Unis pour JARVILLE »

Réunion du Conseil Municipal du 25 février 2016

Débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le maire, cher(e)s collègues, Mesdames et Messieurs,

Je me contenterai d'intervenir au niveau « Animation, Culture et Sport » ; si l'on se reporte au Compte-rendu de la dernière commission, peu d'orientations sont définies.

La restructuration des services a quelques incidences sur le N.S.A.T.V.A. Nouveau Service animation du Territoire et Vie Associative.

Il est étonnant de constater que la création de ce nouveau service fasse prendre conscience de certaines nécessités, par ailleurs évidentes. Un référent municipal auprès des associations et entretenir des relations avec ces associations, développer les nouveaux outils internet, encourager le bénévolat et recruter dans ce domaine, (mais où est donc passée la 7^e compagnie ?). Dois-je rappeler que dans les mandats précédents des bénévoles existaient... pourquoi ont-ils été écartés ? A titre d'exemple, je préciserai aussi que lorsque des bénévoles de la commune sont honorés ou récompensés, je n'ai pas souvenir d'avoir rencontré quelque élu Jarvillois à part Monsieur le maire lors de la soirée organisée à l'Espace CHEMARDIN.

Mettre en œuvre les organes de l'animation qui ont été créés mais jamais réunis !! il est bon qu'au bout d'1/3 de mandat on y réfléchisse ! A titre d'information, je précise que les organes anciens existent toujours puisque créés par une décision municipale et n'ayant jamais été abrogés !

Quant aux orientations, rien de nouveau sous le ciel Jarvillois : on maintient (je noterai cependant en toute objectivité la création de Jarvill'Art... manifestation qui sera reconduite.

Un effort semble être porté sur la découverte de l'EMMD, mais là encore peu d'innovation .

Quant aux sports : programme sans contenu ! Mettre en avant les résultats des clubs sportifs et des jeunes talents... mis à part la soirée des récompenses, combien voit-on d'élus dans les différentes manifestations ? (j'aurais des exemples à citer, mais à quoi bon ?), quant au soutien des clubs dans leurs recherches de recettes complémentaires (uniquement dans ce cas) gageons que ce ne soit pas un vœu pieux et que ce soutien s'adressera à toutes les sections.

Je vous remercie.